

MINAGEST - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

La mineure d'accès en sciences de gestion vous offre :

- une solide formation de base vous permettant de vous approprier les fondements des disciplines constitutives des sciences de gestion ;
- un accès facilité au master en sciences de gestion, moyennant des compléments de formation.

MINAGEST - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

PROGRAMME


Programme détaillé par matière

- Obligatoire
 - ✂ Au choix
 - △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
 - ∅
-

Bloc
annuel

2 3

✂ Pour les bacheliers en sciences politiques (30 crédits)

○ LECGE1219	Comptabilité II et analyse des états financiers	Michel De Wolf Maxence Postaire	30 [q2] [45h+15h] [4 Crédits] 	X
○ LECGE1321	Management humain	Laurent Taskin		

Cours et acquis d'apprentissage du programme

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues

MINAGEST - Informations diverses

LISTE DES BACHELIERS PROPOSANT CETTE MINEURE

- > Bachelier en sciences informatiques [prog-2024-sinf1ba]
- > Bachelier en sciences politiques, orientation générale [prog-2024-spol1ba]
- > Bachelier en sociologie et anthropologie [prog-2024-soca1ba]
- > Bachelier en sciences humaines et sociales [prog-2024-huso1ba]
- > Bachelier en droit [prog-2024-droi1ba]
- > Bachelier en information et communication [prog-2024-comu1ba]

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au règlement des études et des examens. Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

Les titulaires d'un bachelier en droit qui ont réussi la mineure en gestion préparatoire au master ont accès au master 120 en sciences de gestion, après accord du jury d'admission et moyennant l'ajout de 20 crédits complémentaires à suivre en premier bloc annuel du master :

- LECGE1219 Comptabilité II et analyse des états financiers [45h + 15h] (5 crédits)
- LECGE1337 Advanced math. and foundations of econometrics [30h + 15h] (5 crédits)
- LECGE1315 Stratégie d'entreprise [30h + 15h] (5 crédits)
- LECGE1222 Microéconomie [30h + 15h] (5 crédits)

Les titulaires d'un bachelier en sciences humaines et sociales qui ont réussi la mineure en gestion préparatoire au master ont accès au master 120 en sciences de gestion, après accord du jury d'admission et moyennant l'ajout de 5 crédits de cours complémentaires à suivre en premier bloc annuel du master :

- LECGE1337 Advanced math. and foundations of econometrics [30h + 15h] (5 crédits)

Les titulaires d'un bachelier en sciences politiques qui ont réussi la mineure en gestion préparatoire au master ont accès au master 120 en sciences de gestion, après accord du jury d'admission et moyennant l'ajout de 10 crédits de cours complémentaires à suivre en premier bloc annuel du master :

- LECGE1337 Advanced math. and foundations of econometrics [30h + 15h] (5 crédits)
- LECGE1315 Stratégie d'entreprise [30h + 15h] (5 crédits)

Les titulaires d'un bachelier en sociologie et anthropologie et les titulaires d'un bachelier en information et communication qui ont réussi la mineure en gestion préparatoire au master ont accès au master 120 en sciences de gestion, après accord du jury d'admission et moyennant l'ajout de 15 crédits de complémentaires à suivre en premier bloc annuel du master :

- LECGE1219 Comptabilité II et analyse des états financiers [45h + 15h] (5 crédits)
- LECGE1337 Advanced math. and foundations of econometrics [30h + 15h] (5 crédits)
- LECGE1315 Stratégie d'entreprise [30h + 15h] (5 crédits)

Les titulaires d'un bachelier en sciences informatiques qui ont réussi la mineure en gestion préparatoire au master ont accès au master 120 en sciences de gestion, après accord du jury d'admission et moyennant l'ajout de 15 crédits complémentaires à suivre en premier bloc annuel du master :

- LECGE1219 Comptabilité II et analyse des états financiers [45h + 15h] (5 crédits)
- LECGE1315 Stratégie d'entreprise [30h + 15h] (5 crédits)
- LECGE1221 Droit économique et fiscalité (5 crédits)

GESTION ET CONTACTS

Gestion du programme

Entité	
Entité de la structure	SSH/ESPO/SESP
Dénomination	Bureau du premier cycle (SESP)
Faculté	Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication (ESPO)
Secteur	Secteur des sciences humaines (SSH)
Sigle	SESP
Adresse de l'entité	Place Montesquieu 1 - bte L2.08.08 1348 Louvain-la-Neuve Tél: +32 (0) 10 47 41 16 - Fax: +32 (0) 10 47 45 61
Responsable académique du programme:	Marco Saerens
Personne(s) de contact	
	• Responsable administrative: Anneliese Desbuquoit

ORGANISATION PRATIQUE

Inscription à la mineure

1. Modalité d'organisation

Les cours des mineures sont placés en journée, le mardi matin, le mercredi et le jeudi toute la journée et le vendredi matin.

Modalités d'inscription: 1er cycle

2. Admission à la mineure

Non pertinent.

3. Inscription à la mineure

En deuxième bloc annuel

Une inscription en deuxième bloc annuel du programme de bachelier via le web, permet d'enchaîner directement avec l'inscription à l'option. (L'étudiant doit d'abord être inscrit en deuxième bloc annuel avant de s'inscrire à une option)

Si ce moyen n'est pas utilisé, l'étudiant à accès à l'inscription à l'option via son bureau virtuel (accéder au portail UCL, s'identifier, cliquer sur "mon bureau", ...).

L'étudiant qui recommence son deuxième bloc annuel est automatiquement ré-inscrit.

En troisième bloc annuel

Lors de leur inscription en troisième bloc annuel du programme de bachelier, les étudiants sont automatiquement inscrits à la seconde partie de l'option suivie en deuxième bloc annuel. Il en est de même pour les étudiants qui recommenceraient leur troisième bloc annuel.

Toute demande de dérogation à cette règle est à présenter au conseiller aux études du programme de bachelier suivi.

4. Suivi de l'inscription à la mineure

Le suivi de la demande d'inscription à la mineure peut être effectué via l'application d'inscription disponible sur le web.

5. Modification de l'inscription à la mineure

L'étudiant qui désire modifier son choix doit consulter son conseiller aux études de sa faculté d'origine.

Horaire des cours

1. Consultation de l'horaire des cours

<https://uclouvain.be/espo-mineures.html>

2. Résolution de conflits horaires

A l'entrée de la deuxième année du programme de bachelier, l'étudiant établit son horaire de sa deuxième et troisième année en tenant compte des horaires de la mineure.

Si il y a un conflit d'horaire, plusieurs solutions sont possibles :

Reporter des cours :

En cas de conflit en deuxième bloc annuel (cours de la majeure/ et cours de l'option), l'étudiant peut demander à reporter un des deux cours au bloc annuel suivant, en tenant compte des séquences de cours (pré-requis). Le cours à reporter peut être le cours de la majeure ou le cours de l'option.

Il n'est pas obligatoire de suivre les 15 crédits de l'option à chaque bloc annuel. Chaque bloc annuel d'études doit comporter idéalement 60 crédits. L'étudiant doit équilibrer son programme des deux blocs annuels de manière optimale de façon à acquérir, en troisième bloc annuel, 30 crédits d'option et 150 crédits de majeure.

L'étudiant doit demander l'accord du conseiller aux études pour ses reports de cours à l'année suivante. Celui-ci vérifiera ainsi l'équilibre du programme des deux blocs annuels.

Anticiper des cours :

En cas de conflit en troisième bloc annuel (cours de la majeure/ et cours de l'option), l'étudiant peut anticiper un des deux cours. Le cours à anticiper peut être le cours de la majeure ou le cours de l'option.

Il n'est pas obligatoire de suivre les 15 crédits de l'option à chaque bloc annuel. Chaque bloc annuel d'études doit comporter idéalement 60 crédits. L'étudiant doit équilibrer son programme des deux blocs annuels de manière optimale de façon à acquérir, en troisième bloc annuel, 30 crédits d'option et 150 crédits de majeure.

L'étudiant doit demander l'accord du conseiller aux études pour ses anticipations de cours au bloc suivant. Celui-ci vérifiera ainsi l'équilibre du programme des deux blocs annuels.

Assumer le conflit d'horaires :

L'étudiant peut dans certains cas bénéficier d'alternatives pédagogiques pour un cours en conflit et dès lors ne pas être présent au cours.

Quand l'étudiant ne peut assister au cours, il doit obtenir l'accord préalable de l'enseignant.

Les informations sur les alternatives pédagogiques, si celles-ci existent, sont disponibles dans chaque descriptif de cours du programme détaillé (ci-dessus).

Trouver un cours équivalent qui ne provoque pas de conflit d'horaires :

Les informations utiles sont disponibles dans chaque descriptif de cours du programme détaillé (ci-dessus). L'étudiant doit demander l'accord préalable au conseiller aux études pour le choix de ce cours équivalent.

Inscription aux activités de la mineure

1. Information sur les pré-requis

Cette information est disponible dans le programme détaillé de l'option (ci-dessus).

2. Inscription aux activités du programme de la mineure

L'inscription aux activités (aux cours) de l'option se fait en même temps que l'inscription aux activités (cours) de la majeure.

L'inscription aux cours est réalisée en utilisant un menu spécifique dans le bureau virtuel de l'étudiant(e).

Ce menu sera disponible dans le courant du mois de septembre.

3. Obtention du "visa" du responsable de la mineure

Le secrétariat du 1er cycle se chargera des démarches en cas de demande de "visa".

Supports disponibles

1. Informations sur le service cours

Les informations utiles seront données au cours.

2. Consultation du tableau des supports disponibles pour chaque activité

Les informations utiles sont disponibles dans chaque descriptif de cours du programme détaillé (ci-dessus).

Organisation des examens

1. Inscriptions aux examens

L'inscription aux 7nc'. 1 0 0 -1 0 4du taPtCon aux cours ecs, sirs dtion aux activités 1tail doit 13'ah8412.0449mrrnu sera disnc'. 1 0 0 -1 551s 1tailmns